



## Résolution du personnel de la FSASD

Réuni en Assemblée Générale le 27 mai 2010, le personnel de la FSASD

### Prenant acte avec satisfaction que:

- Les autorités politiques, en les personnes de Messieurs UNGER et HILER, ainsi que la Direction générale de la FSASD, ont reçu très rapidement ses représentants et ont fait preuve de compréhension à l'égard des revendications contenues dans la résolution d'Assemblée générale du 28 avril,
- Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 19 mai, a approuvé la libération de la réserve financière de la FSASD, à hauteur de 15 millions, à utiliser pour les années 2010-2011,
- La Direction générale s'est engagée à utiliser cette somme, sous déduction des provisions pour le PLEND, à pourvoir des postes de terrain,
- La Direction générale s'est également engagée à ce que la FSASD ne fournisse pas de prestations supplémentaires en l'absence d'un financement spécifique,
- La Direction générale a d'ores et déjà gelé la mesure de suppression d'effectifs annoncée le 31 mars dernier, et annulé la décision de non-remplacement des postes (des départs naturels et des absences longues durées)
- le solde de la réserve permettra l'engagement de quelques dizaines de collaborateurs-trices supplémentaires sur le terrain,
- Le 14 juin la direction générale présentera en commission paritaire, le nouveau budget, avec les éléments de dotations arrêtés par direction et par services.

### Constatant toutefois que:

- L'affectation de ces postes supplémentaires n'a pas pu être discutée en vue de l'élaboration du nouveau budget intégrant les montants de la réserve,
- Ces postes supplémentaires seront encore insuffisants au regard des 120 postes jugés nécessaires,
- Au-delà de la question des effectifs, c'est un type de gestion du personnel qui était mis en cause,

### Décide de :

- Continuer son combat pour l'obtention d'effectifs en adéquation avec les prestations à fournir et en lien avec la réalité des charges de travail (prise en compte des situations lourdes et complexes),
- Veiller au déploiement rapide et efficace des postes supplémentaires sur le terrain,
- Mandater les organisations syndicales pour négocier une révision en profondeur de la gestion du personnel de la FSASD, tournée vers la valorisation des compétences et le respect des cadres horaires,
- Suspendre la grève de la facturation prévue le 1<sup>er</sup> juin, et d'en maintenir le principe pour l'automne, si la situation ne devait pas avoir évolué positivement, notamment dans le sens des points précédents et du respect des normes conventionnelles ainsi que d'une baisse significative de la pression à la rentabilité extrême,
- Tenir une nouvelle Assemblée générale le jeudi 16 septembre à 20h00, à l'UOG, pour faire le point de la situation et décider d'éventuelles nouvelles mesures de lutte.